



Commune de Sâles, Commune de Vaulruz
Etablissement scolaire Sâles-Vaulruz



CHARTRE DE BONNE CONDUITE DE L'ÉLÈVE DANS LE BUS et AUX ARRÊTS DES TRANSPORTS SCOLAIRES DU CERCLE SCOLAIRE DE SALES-VAULRUZ

La charte règle le bon déroulement des transports scolaires ainsi que le comportement des élèves à l'arrêt de bus et pendant les trajets en bus scolaires, de la manière suivante :

Nom, prénom de l'élève : _____, CLASSE : _____

1. J'arrive à l'heure aux arrêts de bus.
2. J'attends calmement le bus, sans bagarre, ni bousculade.
3. J'attends que le bus soit à l'arrêt complet et que les portes du bus soient entièrement ouvertes pour m'avancer et rentrer dans le bus sans pousser.
4. Je marche en arrivant au bus et en sortant du bus. Je ne cours pas.
5. Je laisse descendre mes camarades avant de monter.
6. Je salue, je suis poli (e) et je respecte les consignes des chauffeurs et des différents intervenants.
7. Je vais m'asseoir et j'attache ma ceinture.
8. Je ne réserve pas de place.
9. Je reste assis (e) correctement sur mon siège durant tout le trajet du bus.
10. J'attends que le bus soit complètement à l'arrêt et que le chauffeur ouvre la porte pour détacher ma ceinture et me lever.
11. Je ne détache pas la ceinture de mes camarades.
12. Je ne crie pas, je ne provoque pas de bagarre. Je respecte mes camarades.
13. Je ne mets pas les pieds contre et sur les sièges. Je ne grimpe pas sur les sièges.
14. Je ne lance pas d'objet, je n'écris rien sur le bus, je ne laisse pas traîner de déchets.
15. Je prends soin du matériel.
16. Je ne mange pas et ne bois pas dans le bus.
17. J'éteins et je laisse toujours dans mon sac les appareils électroniques ou connectés tels que téléphones portables, tablettes, montres, etc.
18. Les planches à roulettes, rollers, trottinettes ainsi que tous les objets dangereux ou illicites sont interdits dans le bus.

Pour ma sécurité et celle de mes camarades, je m'engage à respecter les règles de la charte de bonne conduite.

Date :

Ma signature :

La coopération des parents est essentielle dans le bon déroulement des transports scolaires. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrions créer un environnement basé sur des relations saines, empreintes de confiance.

Nous vous invitons, notamment, à **rappeler régulièrement** à vos enfants de **respecter strictement les consignes données par le chauffeur ou un surveillant**, pour la sécurité de tous les occupants dans le bus et aux arrêts de bus scolaires. Une place précise, dans le bus, peut être définie pour les élèves par la Direction des écoles.

Un **avertissement** est donné après que l'enfant a eu été rappelé plusieurs fois à l'ordre. Un avertissement a donc, avant tout, **pour but d'informer les parents** sur un comportement inapproprié de leur enfant et **pour que cela ne se reproduise plus**. L'avertissement doit être pris très au sérieux par les parents et les enfants.

En cas de non-respect de la charte :

1^{er} avertissement : Les chauffeurs attribueront une place fixe à l'élève concerné (avec l'accord de la Direction d'établissement).

2^{ème} avertissement : si le 1^{er} avertissement ne suffit pas, la commune envoie un avertissement écrit aux parents de l'élève.

3^{ème} avertissement : En cas de récidive, une exclusion temporaire est prononcée par la commune. Un courrier écrit est envoyé.

Par la suite, en cas de récidive malgré les 3 avertissements, une 2^{ème} exclusion temporaire plus longue sera prononcée. En dernier recours, l'élève pourrait être exclu définitivement du bus.

En cas de contestation/désaccord sur un avertissement ou une mesure, ainsi que pour toute autre question en relation avec les transports scolaires, nous vous prions de vous adresser, **par écrit**, exclusivement et directement aux conseillers communaux en charge des écoles.

Nous avons pris connaissance de la charte de bonne conduite et en avons discuté avec notre enfant.

Nous avons également pris connaissance en page 2 des mesures en cas de non-respect de la charte par notre enfant :

Date :

Signature des parents :